



(12) DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 38792 A1** (51) Cl. internationale : **G11B 27/00**
(43) Date de publication : **29.09.2017**

-
- (21) N° Dépôt : **38792**
(22) Date de Dépôt : **15.01.2016**
(71) Demandeur(s) : **TOUM BENCHEKROUN THAMI, 12 RUE OMAR BENJELLOUN ATLAS FES (MA)**
(72) Inventeur(s) : **TOUM BENCHEKROUN THAMI**

-
- (54) Titre : **LISEUSE MANUELLE AVEC PELLICULE A ROULEAU IMPRIME**
(57) Abrégé : Les personnes qui n'ont pas accès aux nouvelles techniques de l'information comme des ordinateurs connectés a internet ,ou bien les personnes qui aimeraient retrouver le plaisir de la lecture manuelle avec un dispositif intermédiaire pourrait utiliser mon invention qui consiste en une liseuse manuelle avec une pellicule contenant un rouleau imprimé a changer selon le désir, cette pellicule facile a changer serait en vente partout au lieu d'acheter un journal, une revue, un livre, une bande dessinéeetc.

L'ABREGE

Les personnes qui n'ont pas accès aux nouvelles techniques de l'information comme des ordinateurs connectés a internet , ou bien les personnes qui aimeraient retrouver le plaisir de la lecture manuelle avec un dispositif intermédiaire pourrait utiliser mon invention qui consiste en une liseuse manuelle avec une pellicule contenant un rouleau imprimé a changer selon le désir , cette pellicule facile a changer serait en vente partout au lieu d'acheter un journal , une revue , un livre , une bande dessinéeetc.

LISEUSE MANUELLE AVEC PELLICULE A ROULEAU IMPRIME

DESCRIPTION

a-Domaine de l'intervention

De nos jours l'information est devenue un outil essentiel sinon vital dans tous les domaines et dans la vie de tous les jours , le moyen incontournable pour avoir accès à l'information en temps réel n'est autre que internet , c'est une technique formidable qui a révolutionné le monde dans le XXème siècle et reste de plus en plus utilisée pour les journaux électroniques les revues les bouquins , pour voir un film pour se connecter aux réseaux sociaux avoir et des informations de toutes sortes ...etc. bref on ne peut plus s'en passer .

b-L'état de la technique

La majeure partie de la population possède au moins un ordinateur , un Smartphone un ipad ...etc. On invente tous les jours de nouveaux gadgets pour être connecté de jour comme de nuit a internet au travail , a la maison , dans la voiture et partout ou on se déplace , ceci étant dans un souci d'accès a l'information en temps réel ou bien pour se divertir , sachant que cela consomme beaucoup d'énergie a notre époque ou on parle d'économie d'énergie .

c-Le problème technique

La connexion a internet est une condition nécessaire afin d'avoir accès a l'information , on cherche toujours a avoir le bon débit , 3G , 4G , 5G ,le wifi , le lifi partout ou on se trouve , et cela nous prend tellement de temps qu'on a perdu l'habitude de lire un bouquin , de se parler a table ou bien au café . Les personnes qui ne savent pas manipuler ces outils aimeraient bien savoir ce qui s'y passe , comme faire défiler des photos lire le journal électronique ou une vidéo et voir un film . Mais pour cela il faut d'abord posséder un ordinateur , savoir comment ça marche , et avoir une connexion internet, ce qui n'est pas donné à tout le monde .

d-La solution

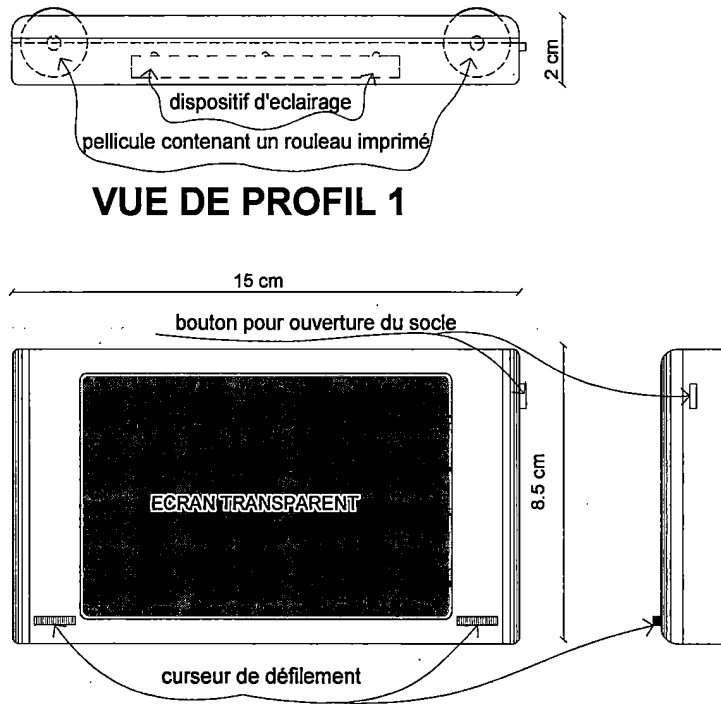
Pour cette partie de la population qui n'a pas accès a ces techniques ou bien pour les personnes qui aimeraient retrouver de temps en temps le plaisir de la lecture sur papier et se documenter avec un outil autre que l'ordinateur ou le Smartphone je propose une solution intermédiaire , il s'agit d'un dispositif de lecture sous forme de liseuse manuelle

L'invention consiste en un boîtier plat avec tout matériaux – plastique métal ...etc.- et pouvant prendre plusieurs dimensions – 15X8.5 , 20X15 ..etc.- , qui comprend a l'intérieur une pellicule avec un film imprimé a faire défiler manuellement –à la manière des anciennes pellicules photos- sous une paroi transparente , et qui pourra être changé facilement pour toutes sortes d'informations , un curseur est prévu pour faire défiler le film de lecture de façon électrique ou manuelle comme indiqué sur les figures 1 et 2 . Le boîtier peut être ouvert a l'aide d'un bouton prévu sur le cote . Pour la lecture nocturne un dispositif d'éclairage interne peut être intégré .

LES REVENDICATIONS

- 1-Dispositif de lecture destiné a lire des informations grâce a un boitier -figures 1 et 2-comprenant une pellicule avec un film imprimé en le faisant défiler manuellement a l'aide d'un curseur .
- 2- Dispositif de lecture selon la revendication 1 , caractérisé en ce que le boitier comprend un couvercle transparent permettant la lecture du film imprimé en dessous -figures 1 et 2-.
- 3- Dispositif de lecture selon la revendication 1 et 2, caractérisé en ce que le couvercle s'ouvre à l'aide d'un bouton placé sur le cote du boitier -figures 1 et 2-.

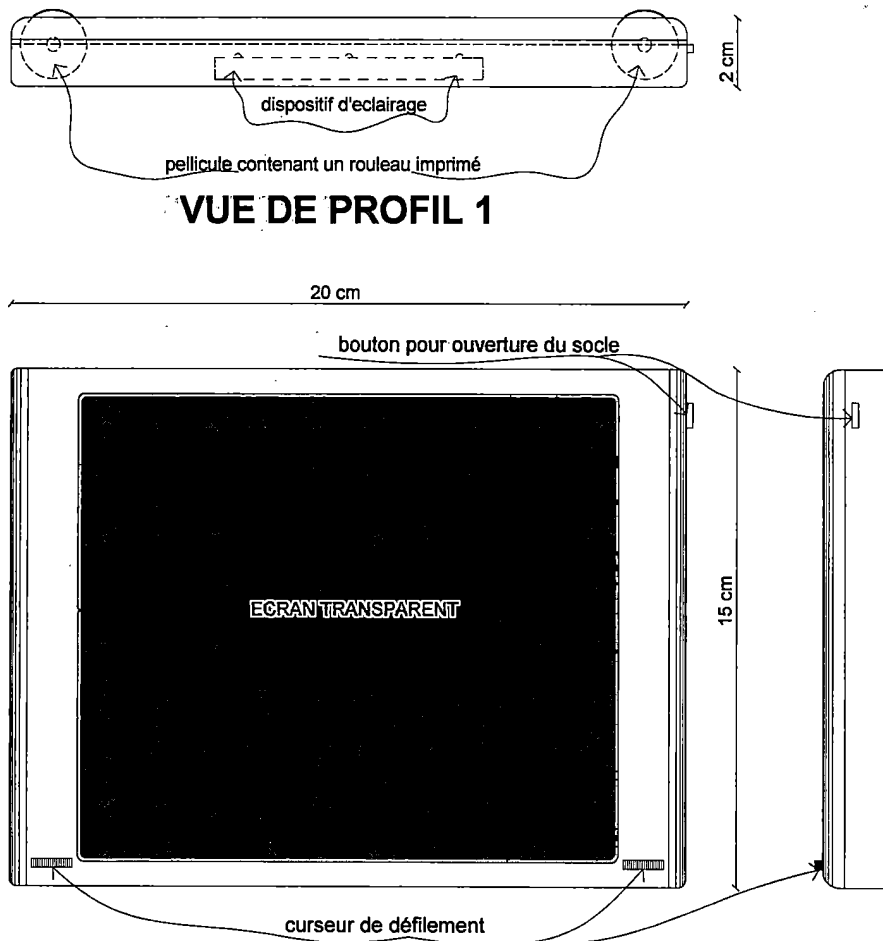
FIG 1



VUE EN PLAN

VUE DE PROFIL 2

FIG 2



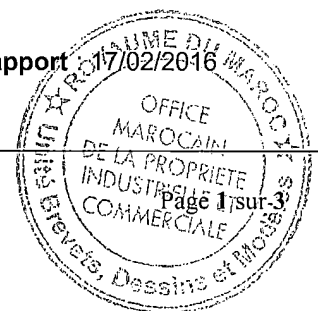
VUE EN PLAN

VUE DE PROFIL 2



**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et
complétée par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 38792	Date de dépôt : 15/01/2016
Déposant : TOUM BENCHEKROUN THAMI	
Intitulé de l'invention : LISEUSE MANUELLE AVEC PELLICULE A ROULEAU IMPRIME	
<p>Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.</p> <p>Les documents cités par l'examineur dans la partie rapport de recherche sont joints au présent document</p>	
<p>Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :</p> <p>Partie 1 : Considérations générales</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés</p> <p>Partie 2 : Rapport de recherche</p> <p>Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention</p>	
Examineur: I. Oubiyi	Date d'établissement du rapport: 17/02/2016
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	



Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
1 Page
- Revendications
3
- Planches de dessin
1 Page

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : G 11B 27/00

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	US4802693 ; 07-02-1989 ; BROWN R A	1-3
X	GB1446346 ; 18-08-1976 ; ELLIS J	1-3
X	FR516073 ; 13-04-1921 ; LOUIS ANDRIEU [FR]	1-3
X	DE2949405 ; 11-06-1981 ; WALTERSPIEL I	1-3

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité*Cadre 4 : Remarques de clarté*

Les revendications 1-3 contiennent des références et des renvois aux dessins. En vertu de l'article 10 du décret d'application de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, les revendications ne doivent pas comporter de telles références, sauf lorsque cela est absolument nécessaire, ce qui n'est pas le cas ici.

Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté (N)	Revendications aucune Revendications 1-3	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1-3	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-3 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : US4802693

1. Nouveauté (N) et Activité inventive (AI) :

Le document D1 (les références entre parenthèses s'appliquent au présent document) divulgue l'objet des revendications 1-3 :

Un dispositif de lecture autrement dit liseuse manuelle comprenant :

- Un rouleau de bande imprimée (revendication 1) ;
- Un curseur de défilement manuel de la bande imprimée (fig.3, réf 52 et 60);
- Un couvercle transparent permettant la lecture du film (fig. 1, réf 30 et 34);
- Un bouton pour l'ouverture du couvercle (fig. 1, réf 36).

Par conséquent, l'objet des revendications 1-3 n'est pas nouveau et n'implique pas une activité inventive au sens des articles 26 et 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.